



COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 09 juillet 2012

PRESENTS : MM Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Jean-Paul JACCAZ, Claude JOND, Guy PERINET-MARQUET, Georges BASSET, Dominique PELISSIER, Marie-Paule PERINET-MARQUET, Patrick DESCHAMPS ;

ABSENTS excusés : Jean LABROUSSE, Anthony CHAMBET, Jean-Claude DESRUES, PERNOD Stéphanie, MOLLARD Julie ;

ABSENTS : BARDET Olivier;

Procurations : Jean LABROUSSE à Yann JACCAZ, Jean-Claude DESRUES à Georges BASSET, Stéphanie PERNOD à Pierre BESSY Pierre

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil, et ce, conformément à l'article L-2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Madame PERINET-MARQUET Marie-Paule a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du 18 JUIN 2012.

Chaque membre de l'assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 18 juin 2012, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès-verbal du 18 juin 2012 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

PROPOSITION D'INSCRIPTION D'UNE QUESTION SUPPLEMENTAIRE NON PREVUE A L'ORDRE DU JOUR ET EXAMEN

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 09 JUILLET 2012

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE

Préambule : Signature de la charte d'éco-exemplarité avec le SITOM en présence de M. Delemontex, Président du SITOM. La séance du Conseil Municipal a été choisie pour être l'occasion de signer la charte d'éco-exemplarité entre la mairie et le SITOM. Praz-sur-Arly a, en effet, été désignée commune pilote de ce projet. L'objectif est de diminuer les déchets des services administratifs dès 2012 (ainsi que de favoriser le tri sélectif) à travers une vingtaine d'actions. Suivront les services techniques avec des actions différentes, en 2013.

Chapitre administration

1/Approbation du choix du titulaire pour le marché de fourniture de carburants et de combustibles

Avec les communes de Combloux, Cordon, Demi-Quartier, Domancy, des appels d'offre sont lancés conjointement.

Pour celui concernant la fourniture de carburants et de combustibles, deux entreprises ont répondu. Une des deux propositions n'était pas conforme, en effet l'indexation du prix n'avait pas d'indice de référence. C'est ainsi que l'entreprise Lamure Bianco a été retenue.

Il est donc demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés.

Adopté à l'unanimité.

2/ Avenant contrat petite enfance

Les communes de Megève, Praz sur Arly et Demi-Quartier ont signé conjointement un Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de Haute Savoie et la M.S.A. des Alpes du Nord fixant les axes et les orientations pour les enfants de 3 mois à 17 ans, sur la période 2011/2014, le 22 novembre 2011.

Le service enfance de Megève souhaite concentrer son offre d'accueil les week-ends sur une seule unité afin de réduire les dépenses de fonctionnement et répondre au plus près des besoins des familles saisonnières. Ainsi il est proposé d'ouvrir plus largement le Multi Accueil à 15 places les samedis et dimanches et demander une fermeture définitive de l'espace Micro Crèche « Les Mini Bouilles ».

Les objectifs poursuivis sont les suivants pour le Secteur de la petite enfance :

- Elargir les conditions d'accueil des enfants âgés de 3 mois à 4 ans sur le Multi accueil collectif « La Grande Crèche », situé 26 allée des Lutins à 33 places en hors saison et 43 places en saison avec une ouverture les samedis et dimanches du 15 décembre au 15 avril et du 15 juin au 31 août à 15 places.
- Poursuivre le fonctionnement de la micro crèche « les Fripouilles » située 59 chemin des écoles à 10 places pour les saisons d'hiver et d'été avec une ouverture modulée suivant les besoins exprimés les samedis et dimanches,
- Procéder à la fermeture de la micro crèche « Les Mini Bouilles » le 30 juin 2012. La Commune sollicite la C.A.F. afin de négocier le financement Contrat Enfance Jeunesse, à partir de 2012, dans le cadre du développement de l'activité du Multi Accueil « La Grande Crèche » sur les périodes saisonnières.

Le Conseil Municipal de Praz doit se prononcer sur ces changements dans le contrat, étant co-signataire du CEJ, bien que ces modifications concernent Megève.

Après en avoir entendu l'exposé, le Conseil municipal est appelé à valider ces modifications.

Adopté à l'unanimité

3/ Délégation du maire – signatures emprunts

Les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration il est proposé à l'Assemblée Municipale, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire la délégation suivante : procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change et ainsi que de prendre des décisions mentionnées au III de l'article L1618-2 et au a) de l'article L2291-5-1 sous réserve des dispositions du c) de ce même article et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Adopté à 8 voix pour et 1 abstention.

4/ Actif – sortie des travaux neige 2011

Il est nécessaire d'autoriser, pour les travaux d'enneigement 2011, leur sortie de l'actif de la commune pour un montant de 507 812,17 €. Ces travaux, en effet, ont été remboursés en totalité par Labellemontagne à la commune. L'entreprise doit donc pouvoir les intégrer à ses actifs.

Adopté à l'unanimité.

Chapitre travaux

5/ Avenant mini golf

Il est nécessaire d'approuver l'avenant concernant les travaux du mini golf qui se décompose comme suit:

- Plots béton - devis n° 111028/FM du 02/11/11	6 305,61 €
- Modification accès clôture	2 288,00 €
- Fixation œuvre d'art	920,00 €
- Dépassement marché	514,01 €
TOTAL:	10 627,62 € HT

M. Pierre BESSY précise que ces montants sont des travaux décidés en plus de ceux déjà prévus et non pas de dépassements des coûts initiaux, sauf pour le montant de 514 euros, ce qui est faible au regard de ce qui arrive parfois en terme de travaux publics. Le budget global, pour rappel, est d'environ 160 000 euros HT.

M. Guy PERINET MARQUET estime que ce type de projet ne répond pas à la problématique globale de la fréquentation touristique de Praz-sur-Arly. Il aimeraient que la station lance une action en faveur d'un meilleur accueil de nos vacanciers, notamment dans les hébergements, en sensibilisant ces derniers sur différentes idées peu onéreuses mais efficaces, et en retravaillant la qualité des logements.

M. Pierre BESSY rappelle que ce type d'action a été, au moins en partie, lancé dans le cadre de la Convention Stations Durables, avec de la formation et de l'information à destination des loueurs de meublés. Il proposera toutefois au conseil d'administration de l'office de tourisme d'imaginer de nouvelles actions allant dans ce sens.

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE ET NON INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES ADJOINTS AU MAIRE

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES RAPPORTEURS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour

COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX
Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour

COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

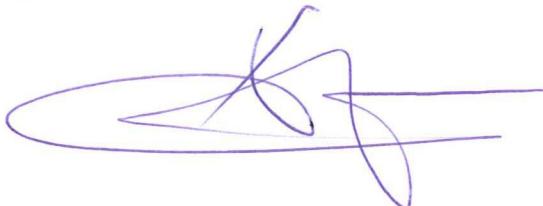
Captage des Combes : Monsieur le Maire informe les élus que le terrain de captage de la source d'eau potable des Combes a été acquis par la commune fin juin pour un montant de 3000 euros.

Minigolf : l'inauguration officielle aura lieu le mardi 17 juillet à 18h.

Monsieur le Maire, constatant l'ordre du jour épousé, lève la séance publique à 21h30.

PROCES-VERBAL de SEANCE DRESSE le 12 juillet 2012 par le SECRETAIRE ELU par ses PAIRS PRESENTS en l'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 09 juillet 2012.

Signé : Marie-Paule PERINET-MARQUET, Secrétaire de séance.



Signé le Maire : Yann JACCAZ.

